



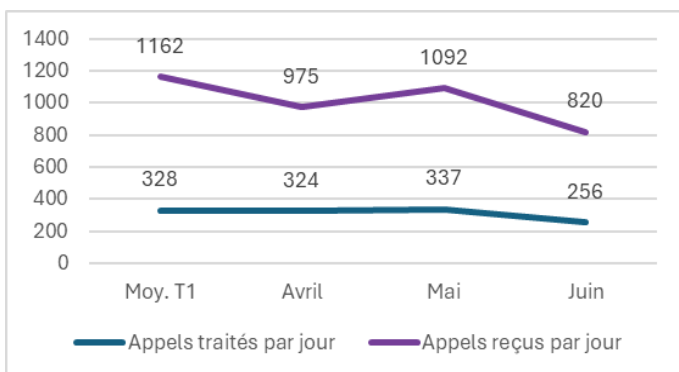
Le baromètre du SIAO 93 synthétise les principales données sur l'activité de mise à l'abri et de régulation de l'offre et de la demande de places d'hébergement/logement en Seine-Saint-Denis. Au deuxième trimestre 2024, le 115-93 a traité quotidiennement un peu plus de 300 appels en moyenne. Ces appels ont donné lieu à la création de 20 000 demandes de mise à l'abri, un niveau rarement atteint depuis 2022. Malgré un rehaussement du plafond hôtelier, les demandes non pourvues sont restées élevées (près de 19 000). Les admissions en structures d'hébergement ont diminué de 35%, tandis que les mises à disposition de logements intermédiaires ont augmenté de 30%.

Mise à l'abri

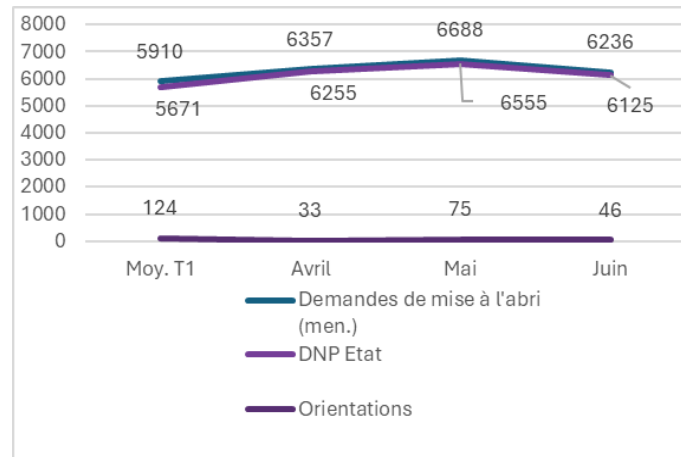
Au cours de ce deuxième trimestre de l'année le 115-93 a reçu un peu de moins 1000 appels par jour en moyenne. A titre de comparaison, cette moyenne était de 1550 au deuxième trimestre 2023. Les données de ce trimestre confirment donc une baisse artificielle du nombre d'appels reçus. En effet, depuis mi-janvier 2024, le SIAO 93 a dû mettre en place un limiteur d'appels placés en file d'attente. Seuls 50 appels peuvent entrer et rester en attente. Les conséquences de ce dispositif de régulation restent encore à explorer notamment en ce qui concerne la réitération d'appels. Le nombre d'appels traités par jour reste stable avec un peu plus de 300 appels décrochés par jour par les écoutants du 115-93. Le nombre de demandes de mise à l'abri en ménages est de nouveau très élevé pour ce trimestre. Chaque mois plus de 6000 demandes ont été enregistrées par les équipes du pôle mise à l'abri. Pour un total d'un peu plus de 20 000 demandes en ménages, un niveau de demandes qui n'avait été observé qu'une seule

fois depuis janvier 2022. Un tel niveau avait été atteint à l'occasion de l'hiver 2023, période de recours historiquement plus fort au 115-93 en raison de la baisse des températures. Le nombre de demandes non pourvues reste quant à lui d'une stabilité solidement ancrée. Un tel niveau de demandes non pourvues du fait de l'absence de places disponibles, près de 19 000 au cours du trimestre, figure lui aussi parmi les plus hauts niveaux rarement atteints. Le nombre d'orientations vers un hôtel ou un CHU 115 au cours de la période est de 154, à noter que 20% de ces orientations ont été faites vers une structure 115 principalement vers les centres d'hébergement d'urgence régulés par le pôle mise à l'abri. Le rehaussement du plafond hôtelier dorénavant fixé à 11 833 places n'a pas été suivi d'effets. De fait, très peu de chambres sont proposées au pôle mise à l'abri qui ne peut orienter suffisamment de ménages. Au dernier jour du mois de juin, 11328 personnes étaient mises à l'abri dans le département.

1. Moyenne quotidienne des appels reçus et traités au 1er trimestre 2024



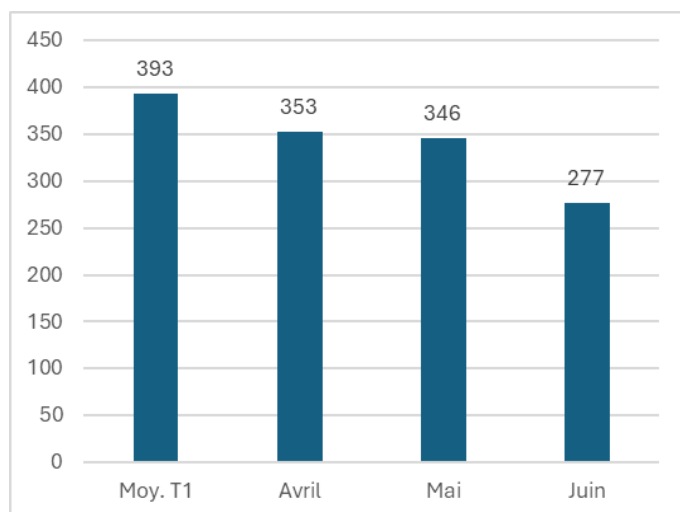
2. Demandes de mise à l'abri, demandes pourvues et non pourvues en ménage.



> REMA (Régulation des équipes mobiles d'aide)

La régulation des équipes mobiles d'aide (REMA) a pour objectif de coordonner les actions des équipes de maraude, afin que soit rendue cohérente la couverture territoriale des maraudes qui interviennent dans le département. Au cours du 2e trimestre 2024, 487 sorties camion ont été comptabilisées contre 322 au cours du premier trimestre, concernant plus de 1200 personnes rencontrées.

3. Signalements reçus par la cellule fixe au T2 2024



Périnatalité

La mise en place d'un dispositif dédié aux femmes enceintes et sortantes de maternité par le SIAO 93 permet depuis maintenant 7 ans un repérage fin et de plus en plus exhaustif des situations parmi une file active toujours très importante. Avec plus de 650 demandes en personnes différentes, les données de ce trimestre témoignent une nouvelle fois du nombre important de femmes et de nouveaux nés qui sont en situation de rue. Le nombre d'orientations réalisées via le dispositif spécifique est en hausse de 10%. Les équipes du SIAO 93 éprouvent d'importantes difficultés à proposer une solution aux couples et aux « grandes » compositions familiales. En effet, la partie du parc dédiée à ce public spécifique est principalement tournée vers les femmes seules avec enfant(s).

Femmes victimes de violences

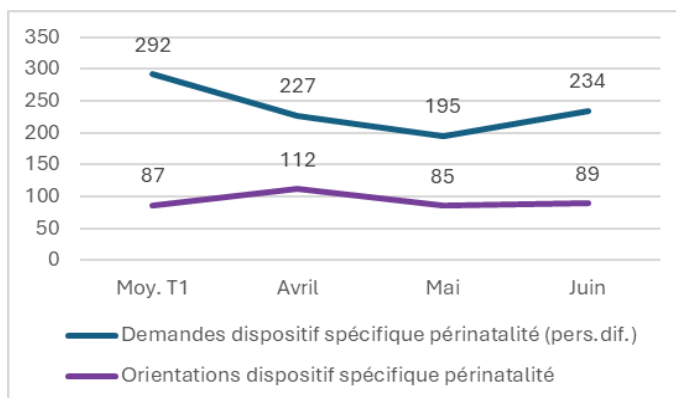
Le nombre de demandes de mise en sécurité en ménages différents pour des femmes victimes de violences est de 79 pour le deuxième trimestre de l'année 2024. Il s'agit du nombre le plus important de demandes enregistrées depuis 2022. Les orientations réalisées via le dispositif de mise en sécurité ont-elles aussi augmenté. Elles ont doublé entre le premier et le deuxième trimestre 2024. Une partie de ces orientations avait pour objectif de permettre aux femmes qui avaient adressé une demande de mise en sécurité au cours du 1er trimestre de l'année d'être orientées au cours du deuxième trimestre. Le nombre de DNP pour les deux derniers mois du deuxième trimestre est nul.

Dispositifs spécifiques

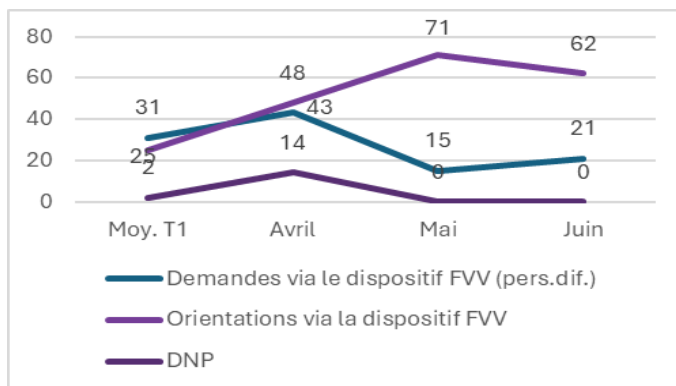
> La Cellule 115

La cellule fixe du plateau 115 reçoit des signalements d'écou-tants du 115, des CCAS du territoire, du Conseil départemental ou d'autres partenaires de la veille sociale concernant des ménages qui nécessitent une attention particulière : soit du fait qu'ils soient éligibles à un dispositif particulier (périnatalité ou logement par exemple), ou bien parce que leur demande doit être priorisée du fait du caractère particulièrement précaire de leur situation. 976 signalements ont été reçus ce trimestre, c'est 17% de moins que lors du premier trimestre de l'année 2024. Les signalements portant sur des situations particulièrement interpellantes représentent 47% de l'ensemble des signalements enregistrés. La cellule mobile quant à elle est une équipe destinée à s'assurer que les ménages en demande ou mis à l'abris par le 115 disposent bien d'une évaluation sociale. Cette cellule mise en place en septembre 2023 contacte les ménages ou les prescripteurs pour les guider dans la mise à jour des éléments transmis ou effectue elle-même l'évaluation sociale si le ménage n'est pas accompagné. Au cours de ce trimestre, 88 ménages ont fait l'objet d'un diagnostic.

4. Demandes et orientations via le dispositif périnatalité (en personnes différentes).



5. Demandes et orientations via le dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violence en ménages différents

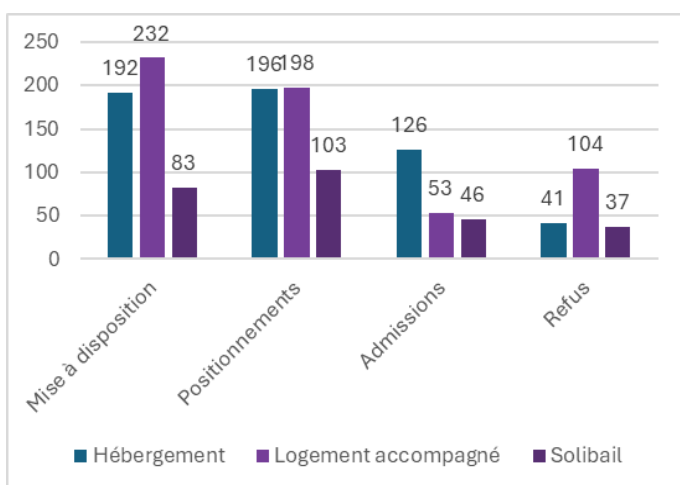


Hébergement, Logement accompagné et Solibail

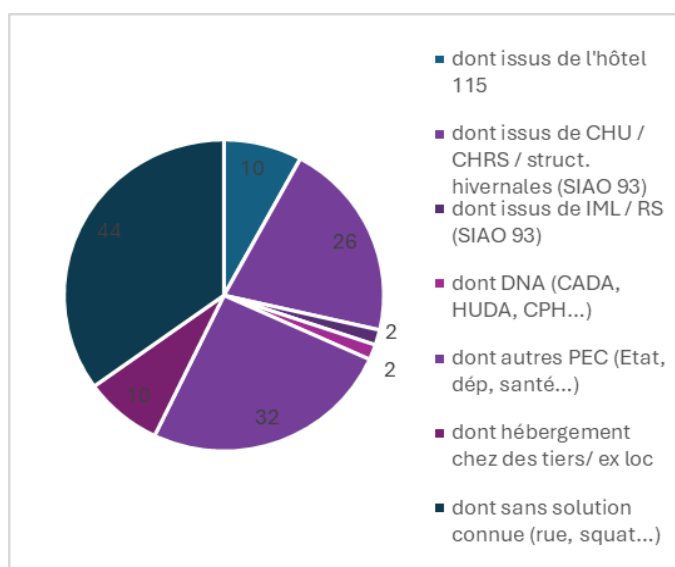
Le deuxième trimestre de l'année 2024 est une nouvelle fois marqué par la baisse des mises à disposition (MAD) de places d'hébergement passant de 232 (places ménages) au T1 2024 à 192. Du premier au deuxième trimestre 2024, le SIAO a donc enregistré une baisse de 35% des admissions au sein de ces dispositifs, principalement au sein des Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) et de l'ALTHO (Alternative à l'hôtel). 32 ménages qui étaient en situation de rue ont ainsi pu accéder à une place d'hébergement.

En ce qui concerne le logement intermédiaire, une augmentation de 30% des mises à disposition de places entre les deux premiers trimestres de l'année est à noter. Cette hausse est principalement liée à la progression des MAD en Résidence sociale avec accompagnement social (RS-ASLL) passant de 47 MAD à 74 du premier au deuxième trimestre 2024 ainsi que pour les Foyers de travailleurs migrants (FTM) passant de 23 à 55. Le nombre d'admissions reste stable entre les deux trimestres, cela s'explique par le fait que les refus émanant des ménages et des structures aient quant à eux quasiment doublé. Enfin, malgré une légère baisse des mises à disposition des logements Solibail le nombre d'admissions dans ces logements du parc privé reste stable avec environ 50 admissions au cours du trimestre.

6. Hébergement, Logement accompagné et Solibail : Mise à disposition, positionnements et réponses au 2e trimestre 2024 (en ménages)



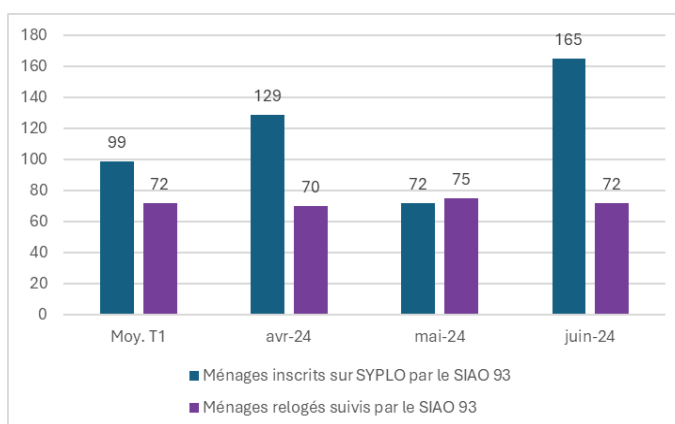
7. Hébergement : Situation des ménages admis au 2e trimestre 2024



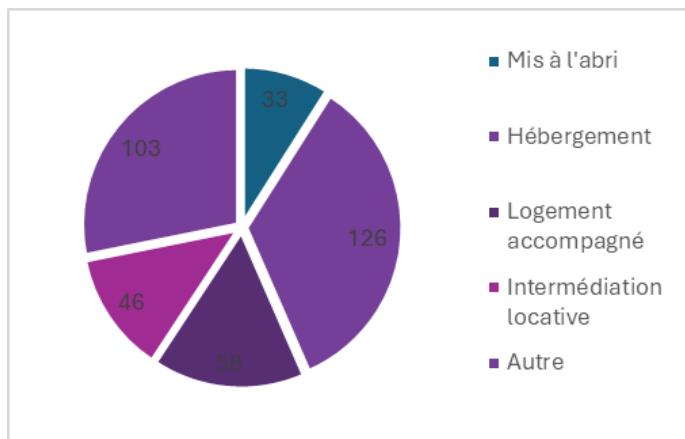
Labélisation Syplo et Accès au Logement

Une inscription sur le logiciel SYPLO permet à un ménage de bénéficier de points de priorité visant à accélérer son relogement dans le parc social. Au cours du deuxième trimestre 2024, les services du SIAO 93 ont enregistré 366 ménages sur Syplo, c'est 22% de plus que lors du premier trimestre (graphique 8). Un tiers de ces ménages sont actuellement présents en structure d'hébergement (graphique 9). Il s'agit principalement de ménages composés d'une seule personne (graphique 10). Dans le même temps, 217 ménages labélisés ont accédé à un logement, cette donnée est stable depuis le début de l'année 2024

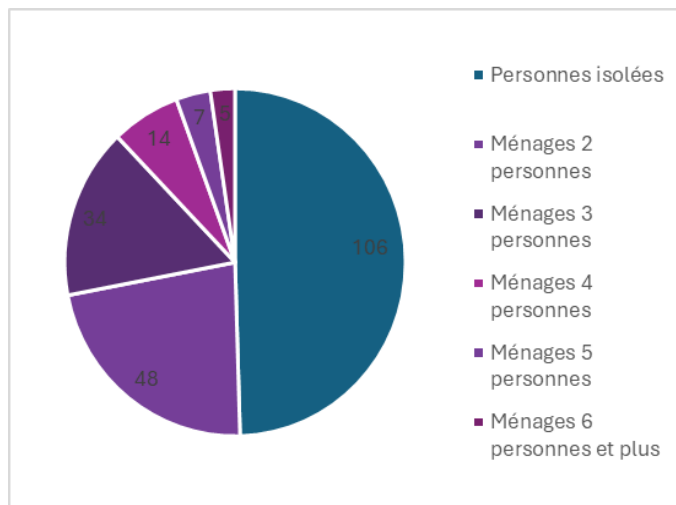
8. Ménages inscrits et relogés par le SIAO 93 au 2e trimestre 2024



9. Origine des ménages inscrits sur Syplo au 2e trimestre 2024



10. Nombre de personnes par ménages inscrits sur SYPLO relogés au 1er trimestre 2024



Activités transversales

> Santé

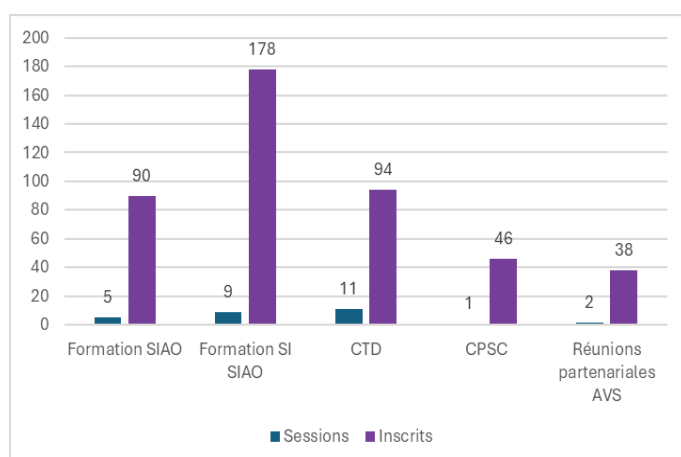
Déployées en 2022, les équipes mobiles médico-sociales sont actuellement au nombre de 6. Dans le cadre de leurs interventions, le SIAO 93 porte une mission de coordination et de régulation sur l'ensemble du département. Au cours de ce trimestre, 95 demandes ont été adressées à la régulation, cette donnée est en très légère hausse.

> Formations

Le SIAO 93 propose différentes instances de formation et de commissions pour les professionnels du secteur social. L'application SI-SIAO développée par l'Etat pour la gestion de l'activité de l'ensemble des SIAO permet de transmettre des demandes d'hébergement, de suivre l'évolution des demandes et d'obtenir des informations sur le parcours des ménages suivis. Sa maîtrise par les travailleurs sociaux du département est donc un enjeu essentiel. Au cours de ce trimestre 9 sessions de formations ont été réalisées. Celles-ci ont accueilli près de 180 personnes

Les demandes adressées à la régulation des équipes mobiles de santé se stabilisent à environ une trentaine par mois.

11. Sessions et inscrits aux formations et instances du SIAO au deuxième trimestre 2024



12. Nombre de demandes adressées à la régulation des équipes mobiles de santé

